

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3377

17 décembre 2015

### SOMMAIRE

Cash & Go S.A. ....	162084	CVI EMCVF Lux Sub Holdings S.à r.l. ....	162050
Caspad S.à r.l. ....	162085	CVI GSCF Lux Sub Holdings S.à r.l. ....	162050
CBRE GWS Luxembourg BE ....	162084	Dad Immo S.A. ....	162096
CCP II Dusseldorf GP S.à r.l. ....	162086	Daditra S.A. ....	162096
CD&R Millennium Holdco 1 S.à r.l. ....	162085	Dafmex S.à r.l. ....	162090
CD&R Millennium Holdco 4 S.à r.l. ....	162085	Dakar Holdings Manager S.à r.l. ....	162051
CD&R Millennium Holdco 5 S.à r.l. ....	162085	Dealing S.A. ....	162093
Celeno International S.A. ....	162091	Devon Paris S.à r.l. ....	162060
Cervin S.A. ....	162086	Dlux Holdco S.à r.l. ....	162069
Cezane S.A. ....	162086	Dominion Diamond (Luxembourg) S.à r.l. ...	162070
Chalivoy ....	162087	Dresden, Pragerstraße 12 Beteiligung A S.à r.l.	162070
Chalivoy ....	162090	Encore Plus Properties II S.à r.l. ....	162094
CIBEE Reim Luxembourg S.à r.l. ....	162090	Euro Modul S.à r.l. ....	162083
Claremont Consulting Services S.A. ....	162090	Fincherry S.A. ....	162096
Clavier S.A. SPF ....	162091	Flaugust S.A. ....	162092
Clesa S.A. ....	162091	GGM 11 S.à r.l. ....	162074
CLV Participations S.à r.l. ....	162091	GG Partners S.A. ....	162071
CMJ Holdings S.A. ....	162092	GG Renewable Energy Fund SRI ....	162071
COF II (A) (Lux) Holdings SARL ....	162092	GG Wind Fund SRI ....	162073
COF II (A) (Lux) SARL ....	162070	GH Construction S.à r.l. ....	162074
COF II (B) (Lux) Holdings SARL ....	162070	GIP II Global Investments S.à r.l. ....	162074
COF III Holdings (Lux) S.à r.l. ....	162092	GIP II Global Investments S.à r.l. ....	162078
COF II (ST) (Lux) Holdings Sarl ....	162071	Global Trading Associates S.A. ....	162078
COFRA Treasury S.à r.l. ....	162087	Gocat S.à r.l. ....	162077
Coller International Partners VI Luxembourg	162093	Good Energies (Solar Investments) S.à r.l. ...	162087
Comfilux S.A. ....	162093	Haras des M ....	162077
Commercial Self Storage Investments S.A. ...	162093	Havas Ré S.A. ....	162078
Company Consultants S.à r.l. ....	162094	HBC Luxembourg Finance Company S.à r.l.	162080
Computer Solutions s.à r.l. ....	162094	Institute for Research and Investment ....	162080
Consorts Winandy S.à r.l. ....	162094	International Joint Tech Engineering S.A. ...	162080
Continental Leisure Projects S.à r.l. ....	162095	Ionisos Holding S.à r.l. ....	162087
Corps Enseignant S.à r.l. ....	162095	Johnson Controls Luxembourg BE S.A. ....	162084
Courchevel Immo ....	162095	Land and Business S.A. ....	162095
CR Associés S.à r.l. ....	162050		
CVIC II Lux Sub Holdings S.à r.l. ....	162051		

**CR Associés S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1135 Luxembourg, 6, avenue des Archiducs.

R.C.S. Luxembourg B 45.413.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015172386/13.

(150190571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**CVI EMCVF Lux Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.071.

Die Gesellschafterin hat mit Datum vom 01. Oktober 2015 beschlossen:

1. Die Rücktritte von Herrn Mirko FISCHER und Frau Cécile GADISSEUR von ihren Ämtern als A-Geschäftsführer der Gesellschaft werden mit sofortiger Wirkung angenommen.

2. Herr Alhard von KETELHODT, geboren am 27. Mai 1961 in D-Bochum, berufliche Anschrift in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, wird mit sofortiger Wirkung für eine unbestimmte Zeit als neuer A-Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt.

3. Die Rücktritte von Herrn David FRY, Herrn John BRICE und Herrn Peter VORBIRCH von ihren Ämtern als B-Geschäftsführer der Gesellschaft werden mit sofortiger Wirkung angenommen.

4. Frau Françoise GOOSE, geboren am 3. Oktober 1967 in B-Bastogne, berufliche Anschrift in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, wird mit sofortiger Wirkung für eine unbestimmte Zeit als neuer B-Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt.

5. Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung von L-1528 Luxembourg, 11-13 boulevard de la Foire, nach L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen verlegt.

Référence de publication: 2015172387/20.

(150191344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**CVI GSCF Lux Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 197.541.

Die Gesellschafterin hat mit Datum vom 01. Oktober 2015 beschlossen:

1. Die Rücktritte von Herrn Mirko FISCHER und Frau Cécile GADISSEUR von ihren Ämtern als A-Geschäftsführer der Gesellschaft werden mit sofortiger Wirkung angenommen.

2. Herr Alhard von KETELHODT, geboren am 27. Mai 1961 in D-Bochum, berufliche Anschrift in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, wird mit sofortiger Wirkung für eine unbestimmte Zeit als neuer A-Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt.

3. Die Rücktritte von Herrn David FRY, Herrn John BRICE und Herrn Peter VORBIRCH von ihren Ämtern als B-Geschäftsführer der Gesellschaft werden mit sofortiger Wirkung angenommen.

4. Frau Françoise GOOSE, geboren am 3. Oktober 1967 in B-Bastogne, berufliche Anschrift in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, wird mit sofortiger Wirkung für eine unbestimmte Zeit als neuer B-Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt.

5. Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung von L-1528 Luxembourg, 11-13 boulevard de la Foire, nach L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen verlegt.

Référence de publication: 2015172388/20.

(150191337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**CVIC II Lux Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 174.841.

Die Gesellschafterin hat mit Datum vom 01. Oktober 2015 beschlossen:

1. Die Rücktritte von Herrn Mirko FISCHER und Frau Cécile GADISSEUR von ihren Ämtern als A-Geschäftsführer der Gesellschaft werden mit sofortiger Wirkung angenommen.

2. Herr Alhard von KETELHODT, geboren am 27. Mai 1961 in D-Bochum, berufliche Anschrift in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, wird mit sofortiger Wirkung für eine unbestimmte Zeit als neuer A-Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt.

3. Die Rücktritte von Herrn David FRY, Herrn John BRICE und Herrn Peter VORBIRCH von ihren Ämtern als B-Geschäftsführer der Gesellschaft werden mit sofortiger Wirkung angenommen.

4. Frau Françoise GOOSE, geboren am 3. Oktober 1967 in B-Bastogne, berufliche Anschrift in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, wird mit sofortiger Wirkung für eine unbestimmte Zeit als neuer B-Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt.

5. Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung von L-1528 Luxembourg, 11-13 boulevard de la Foire, nach L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen verlegt.

Référence de publication: 2015172389/20.

(150191313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**Dakar Holdings Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 200.866.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Bain Capital Europe Fund IV, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC 73219,

here represented by Alexandra Margouët, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (*société à responsabilité limitée*) under the name Dakar Holdings Manager S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares****Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

**Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**C. Decisions of the shareholders****Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

#### D. Management

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

**Art. 15. Vacancy in the office of a manager.** In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any two (2) managers or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision**

**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

**Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**G. Liquidation**

**Art. 24. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

**H. Final clause - Governing law**

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

*Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

*Subscription and payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Bain Capital Europe Fund IV, L.P., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

*Resolutions of the shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
  - (i) Vishal Jugdeb, born in Port Louis, Mauritius on 5 August 1977, professionally residing at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg;
  - (ii) Ivano Sessa, born in Napoli, Italy on 2 August 1977, professionally residing at Devonshire House, 1 Mayfair Pl, London W1J 8AJ, United Kingdom; and
  - (iii) Aurélien Vasseur, born in Seclin, France on 8 January 1976, professionally residing at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quinze, le neuf octobre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bain Capital Europe Fund IV, L.P., un exempted limited partnership constitué et existant sous les lois des Îles Caïmanes, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, enregistré auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Îles Caïmans sous le numéro d'enregistrement MC 73219,

dûment représenté par Alexandra Margouët, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resterait annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

#### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Dakar Holdings Manager S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.



6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

### **C. Décisions des associés**

#### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### **Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### **D. Gérance**

#### **Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.** Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

**Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits

de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

#### **E. Audit et surveillance**

##### **Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

#### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

##### **Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

##### **Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

#### **G. Liquidation**

**Art. 24. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

#### **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

*Souscription et paiement*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Bain Capital Europe Fund IV, L.P., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

*Résolutions de l'associé*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

(i) Vishal Jugdeb, né à Port Louis, République de Maurice le 5 août 1977, résidant professionnellement à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg;

(ii) Ivano Sessa, né à Naples, Italie le 2 août 1977, résidant professionnellement à Devonshire House, 1 Mayfair Pl, London W1J 8AJ, United Kingdom; et

(iii) Aurélien Vasseur, née à Seclin, France le 8 janvier 1976, résidant professionnellement à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MARGOUËT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 12 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32486. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172390/504.

(150191666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**Devon Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 200.847.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Devon RE Investments Inc.”, a company governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at c/o MMG Trust (BVI) Corp. P.O Box 958, Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the registrar of corporate affairs under number 1559387, here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, residing at Howald, by virtue of a proxy, given on 14 October 2015.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the “Articles”) of “Devon Paris S.à r.l.” (the “Company”), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”).

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the “Registered Office”) is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a “Shareholders’ Resolution”) passed in accordance with these articles - including article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (“Luxembourg Law”).

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### **5. Share capital - Shares.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.00) each (the "Shares") having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") in to which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and the Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

#### **6. Shares.**

6.1 Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2 Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3 Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4 The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5 The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

#### **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law; and

7.2.3 the transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

#### **8. Management.**

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

- 10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;
- 10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;
- 10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

**11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

### **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman. 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

### **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

**14. Business year.** The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**15. Distribution right of shares.**

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed to the holders of the Shares.

15.2 The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and liquidation.**

16.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

16.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

16.3 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis.

**17. Interpretation and Luxembourg law.**

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

#### *Subscription and payment*

The twelve thousand and five hundred (12,500) Shares have been subscribed by Devon RE Investments Inc, prenamed.

All the Shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.00), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.



### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Pieter van NUGTEREN, born on 19 April 1966 in Meppel, The Netherlands, residing professionally at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

- Mr. Francisco COLCHERO, born on 5 September 1975 in Mexico, residing at Arquitecto Eusebio Celli 4867, Vitacura, Santiago, Chile.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

«Devon RE Investments Inc.», une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à c/o MMG Trust (BVI) Corp. P.O Box 958, Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 1559387, ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 octobre 2015.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**1. Forme et nom.** Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «Devon Paris S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

#### **3. Objet.** L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autres titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent article 3.8 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune (les «Parts Sociales»), ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

#### **6. Parts sociales.**

6.1 Chacune des Parts Sociales donne à son titulaire un droit de vote lors des assemblées générales des Associés. La détention d'une part sociale implique de façon implicite acceptation des présents Statuts, des résolutions de l'associé unique ou des assemblée générales des associés.

6.2 Chaque Part Sociale est indivisible aussi longtemps que la Société existe.

6.3 Les codétenteurs de Parts Sociales seront représentés envers la Société par un représentant, que ce-dernier soit nommés par eux ou non.

6.4 L'associé unique peut librement transférer ses Parts Sociales lorsque la Société n'est composée que d'un seul associé. Les Parts Sociales peuvent librement être transférées parmi les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit.

6.5 Le Transfert de Parts Sociales devra être constaté par un acte notarié ou par un acte sous seing-privé. Ces transferts ne seront opposables à la Société et vis-à-vis des tiers qu'une fois notifiés par la Société ou accepté par la Société, en vertu de l'article 1690 du Code Civil.

## 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

## 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants («Gérants») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

**10. Représentation de la société.** Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'article 11.

**11. Agent des gérants.** Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

## 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins

de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclu par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

### **13. Résolutions des associés.**

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote par écrit.

**14. Exercice social.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

### **15. Droit de distribution des parts sociales.**

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la «Réserve Légale»). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut être distribué aux détenteurs des Parts Sociales.

15.2 L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

### **16. Dissolution et liquidation.**

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

16.2 En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

16.3 Le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata.

**17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.** Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

(c) un genre inclut tous les genres;

(d) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(e) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(f) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

*Souscription et libération*

«Devon RE Investments Inc», précité, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

*Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pieter van NUGTEREN, né le 19 avril 1966 à Meppel, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

- Monsieur Francisco COLCHERO, né le 5 septembre 1975 à Mexico, ayant son adresse à Arquitecto Eusebio Celli 4867, Vitacura, Santiago, Chili.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24096. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé):* Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015172392/503.

(150191171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**Dlux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 110.976.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Dlux HoldCo S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015172395/11.

(150191228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Dominion Diamond (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.921.800,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.154.

—  
EXTRAIT

L'associé unique a décidé en date du 8 octobre 2015, de approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Robert A. Gannicott, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 31 juillet 2015.
- Brendan Bell née le 17 août 1971 à Milwaukee, États-Unis, avec adresse professionnelle au 52 Street, Yellowknife, Northwest Territories, X1A 3T1, Canada, est élue gérant de la société avec effet au 31 juillet 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172396/16.

(150190642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Dresden, Pragerstraße 12 Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.741.

—  
Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners SA

Signature

Référence de publication: 2015172397/11.

(150190873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**COF II (A) (Lux) SARL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.352.

—  
Par résolutions prises en date du 30 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Joanna Gosselin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 21 août 2015;
2. Nomination d'Alfonso Caci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172372/15.

(150191395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**COF II (B) (Lux) Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.350.

—  
Par résolutions prises en date du 30 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Joanna Gosselin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 21 août 2015;

2. Nomination d'Alfonso Caci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172373/15.

(150191387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**COF II (ST) (Lux) Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.372.

Par résolutions prises en date du 30 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Joanna Gosselin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 21 août 2015;

2. Nomination d'Alfonso Caci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172374/15.

(150191404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**GG Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 118.490.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugements du 15 octobre 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu des articles 203 et 203-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- La société anonyme GG PARTNERS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118490, avec siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, de fait inconnue à cette adresse,

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Arzu AKTAS, Avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 05 novembre 2015 au greffe de la 6<sup>ème</sup> chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Pour extrait conforme

Maître Arzu AKTAS

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015172495/20.

(150191108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**GG Renewable Energy Fund SRI, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 200.850.

*Extract of the limited partnership agreement (the "LPA") of GG Renewable Energy Fund SRI dated 7 October 2015*

**1. Sole unlimited partner.** GG GLOBAL ENVIRONMENTAL GP, S.A R.L., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B200068 and having a share capital of EUR 12,500 (the Managing General Partner is the sole unlimited partner of the Partnership).

**2. Name, Corporate object and registered office.**

**2.1 Name**

The name of the common limited partnership (société en commandite simple) is "GG Renewable Energy Fund SRI" (the Partnership).

**2.2 Corporate object**

The purpose of the Partnership is to carry on the business of an investor and in particular but without limitation to invest the funds available to it with the purpose of affording its Partners (as defined in the LPA) the results of its management and to identify, research, negotiate, make and monitor the progress of and sell, realise, exchange or distribute Investments (including through Holding Companies (as defined in the LPA)) which shall include but not be limited to the purchase, subscription, acquisition, sale and disposal of shares, debentures, convertible loan stock and other securities, and the making of loans whether secured or unsecured to such companies in connection with equity, quasi-equity or equity related investments.

### 2.3 Registered office

The registered office of the Partnership is at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

## 3. Appointment of the manager and signatory powers.

### 3.1 Management

The Partnership will be managed by the Managing General Partner.

### 3.2 Signatory powers

The Partnership shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Managing General Partner.

The Partnership shall further be bound by the signature of any person to whom specific signatory power is granted by the Partnership, but only within the limits of such power.

**4. Commencement and duration of the partnership.** The Partnership has been incorporated on 7 October 2015 and will continue, unless the Partnership is sooner dissolved upon the happening of an event as described in the LPA without any further action on the part of the Partners (as defined in the LPA).

The present extract is followed by a French translation and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

*Extraits du contrat social (le "Contrat Social") de GG Renewable Energy Fund SRI signé le 7 octobre 2015*

**1. Associé commandite unique.** GG GLOBAL ENVIRONMENTAL GP, S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B200068 et ayant un capital social de EUR12.500 (l'Associé Gérant Commandité est l'unique associé commandité de la Société).

## 2. Dénomination, Objet social et siège social.

### 2.1 Dénomination

La dénomination de la société en commandite simple est «GG Renewable Energy Fund SRI» (la Société).

### 2.2 Objet social

L'objet de la Société est d'exercer l'activité d'un investisseur et en particulier, mais non exclusivement, d'investir les fonds qui sont en sa possession dans le but de faire bénéficier ses Associés (tel que défini dans le Contrat Social) du résultat de sa gestion et d'identifier, de rechercher, de négocier, d'effectuer et de surveiller les progrès des Investissements (tel que défini dans le Contrat Social) ainsi que de les vendre, les réaliser, les échanger ou les distribuer, y compris à travers ses propres sociétés de portefeuille. Ces investissements incluent entre autres l'achat, la souscription, l'acquisition, la vente et la jouissance d'actions, d'obligations, d'obligations convertibles en actions et autres titres. Ils comprennent également le consentement de prêts, garantis ou non, à des entreprises en rapport avec des actions, quasi-actions ou titres similaires.

### 2.3 Siège social

Le siège social de la Société est sis à 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## 3. Désignation du gérant et pouvoirs de signature.

### 3.1 Gestion

La Société sera gérée par l'Associé Gérant Commandité.

### 3.2 Pouvoir de signature

La Société sera engagée pour toute matière à l'égard des tiers par la seule signature de l'Associé Gérant Commandité.

La Société sera également engagée par la signature de toute personne à qui un pouvoir de signature spécifique a été octroyé par la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**4. Commencement et durée de la société.** La Société a été constituée le 7 octobre 2015. Le terme de la Société a commencé le 7 octobre 2015 et continuera, à moins que la Société est dissoute plus tôt suite à la survenance d'un événement décrit dans le Contrat Social sans autre intervention des Associés (tel que défini dans le Contrat Social).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

*L'Associé Gérant Commandité*

Référence de publication: 2015172496/70.

(150191266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**GG Wind Fund SRI, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 200.852.

*Extract of the limited partnership agreement (the "LPA") of GG Wind Fund SRI dated 7 October 2015*

**1. Sole unlimited partner.** GG GLOBAL ENVIRONMENTAL GP, S.A R.L., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B200068 and having a share capital of EUR 12,500 (the Managing General Partner is the sole unlimited partner of the Partnership).

**2. Name, Corporate object and registered office.**

2.1 Name

The name of the common limited partnership (société en commandite simple) is "GG Wind Fund SRI" (the Partnership).

2.2 Corporate object

The purpose of the Partnership is to carry on the business of an investor and in particular but without limitation to invest the funds available to it with the purpose of affording its Partners (as defined in the LPA) the results of its management and to identify, research, negotiate, make and monitor the progress of and sell, realise, exchange or distribute Investments (including through Holding Companies (as defined in the LPA)) which shall include but not be limited to the purchase, subscription, acquisition, sale and disposal of shares, debentures, convertible loan stock and other securities, and the making of loans whether secured or unsecured to such companies in connection with equity, quasi-equity or equity related investments.

2.3 Registered office

The registered office of the Partnership is at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**3. Appointment of the manager and signatory powers.**

3.1 Management

The Partnership will be managed by the Managing General Partner.

3.2 Signatory powers

The Partnership shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Managing General Partner.

The Partnership shall further be bound by the signature of any person to whom specific signatory power is granted by the Partnership, but only within the limits of such power.

**4. Commencement and duration of the partnership.** The Partnership has been incorporated on 7 October 2015 and will continue, unless the Partnership is sooner dissolved upon the happening of an event as described in the LPA without any further action on the part of the Partners (as defined in the LPA).

The present extract is followed by a French translation and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

*Extraits du contrat social (le "Contrat Social") de GG Wind Fund SRI signé le 7 octobre 2015*

**1. Associé commandite unique.** GG GLOBAL ENVIRONMENTAL GP, S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B200068 et ayant un capital social de EUR12.500 (l'Associé Gérant Commandité est l'unique associé commandité de la Société).

**2. Dénomination, Objet social et siège social.**

2.1 Dénomination

La dénomination de la société en commandite simple est «GG Wind Fund SRI» (la Société).

2.2 Objet social

L'objet de la Société est d'exercer l'activité d'un investisseur et en particulier, mais non exclusivement, d'investir les fonds qui sont en sa possession dans le but de faire bénéficier ses Associés (tel que défini dans le Contrat Social) du résultat de sa gestion et d'identifier, de rechercher, de négocier, d'effectuer et de surveiller les progrès des Investissements (tel que défini dans le Contrat Social) ainsi que de les vendre, les réaliser, les échanger ou les distribuer, y compris à travers ses propres sociétés de portefeuille. Ces investissements incluent entre autres l'achat, la souscription, l'acquisition, la vente et

la jouissance d'actions, d'obligations, d'obligations convertibles en actions et autres titres. Ils comprennent également le consentement de prêts, garantis ou non, à des entreprises en rapport avec des actions, quasi-actions ou titres similaires.

### 2.3 Siège social

Le siège social de la Société est sis à 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### 3. Désignation du gérant et pouvoirs de signature.

#### 3.1 Gestion

La Société sera gérée par l'Associé Gérant Commandité.

#### 3.2 Pouvoir de signature

La Société sera engagée pour toute matière à l'égard des tiers par la seule signature de l'Associé Gérant Commandité.

La Société sera également engagée par la signature de toute personne à qui un pouvoir de signature spécifique a été octroyé par la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**4. Commencement et durée de la société.** La Société a été constituée le 7 octobre 2015. Le terme de la Société a commencé le 7 octobre 2015 et continuera, à moins que la Société est dissoute plus tôt suite à la survenance d'un événement décrit dans le Contrat Social sans autre intervention des Associés (tel que défini dans le Contrat Social).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

*L'Associé Gérant Commandité*

Référence de publication: 2015172497/69.

(150191265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

### **GGM 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 2, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 159.803.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015172498/10.

(150190467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

### **GH Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 7, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015172499/9.

(150190866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

### **GIP II Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.198.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of October.

Before the undersigned, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“GIP II Palma Holding S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg under number B196.155,

“GIP II Helios Devco Holding S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg under number B196.173,

“GIP II Helios Yieldco Holding S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy

of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg under number B196.152,

all of them here duly represented by Mrs Cassandra CASPAR-ARNOULD, maître en droit, with professional address in Luxembourg, (the "Proxyholder") by virtue of a three (3) proxies, given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "GIP II Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B187.198, incorporated pursuant to a notarial deed dated May 13, 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 July 2014, page 1948, number 93470. The articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 14 April 2015 published in the memorial C dated 17 June 2015, page 1521, number 72968.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

#### *First resolution*

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500), so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) up to thirty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 37,500) by the issue of twelve thousand and five hundred (12,500) new class C shares (the "New Class C Shares"), each having a par value of one Euro (EUR 1.-) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, paid up by a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) to be then entirely allocated to the share capital of the Company for an aggregate amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500).

#### *Subscription / Payment*

All the twelve thousand and five hundred (12,500) New Class C Shares are subscribed by "GIP II Fortuna Luxco Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B199.858,

here represented by Mrs Cassandra CASPAR-ARNOULD, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares through its proxyholder to subscribe to twelve thousand and five hundred (12,500) New Class C Shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.-). The global amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) relating to these New Class C Shares is entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

### **"Title II. - Capital - Parts**

#### **Art. 6.**

6.1 The Company's share capital is set at thirty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 37,500) represented by thirty-seven thousand and five hundred (37,500) ordinary shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, divided into (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"), (ii) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of class B (the "Class B Shares") subdivided into six thousand two hundred and fifty (6,250) ordinary shares of class B1 (the "Class B1 Shares") and six thousand two hundred and fifty (6,250) ordinary shares of class B2 (the "Class B2 Shares") and (iii) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of class C (the "Class C Shares").

The Company's share capital shall also be represented by ordinary shares of class D («Class D Shares»), ordinary shares of class E («Class E Shares»), ordinary shares of class F («Class F Shares»), ordinary shares of class G («Class G Shares»), ordinary shares of class H («Class H Shares»), ordinary shares of class I («Class I Shares») and ordinary shares of class J («Class J Shares») which will have a par value of one Euro (EUR 1.-) upon issuance and subscription (all together referred with the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares as to the "Shares")."

#### *Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

*Statement*

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le sept octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

«GIP II Palma Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B196.155,

«GIP II Helios Devco Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B196.173,

«GIP II Helios Yieldco Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B196.152,

tous ici dûment représentés par Madame Cassandra CASPAR-ARNOULD, maître en droit, demeurant à Luxembourg, (la «Mandataire») en vertu de trois (3) procurations sous seing privé lui délivrées.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «GIP II Global Investments S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 187.198, constituée suivant un acte du notaire instrumentant en date du 13 mai 2014 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 25 juillet 2014, page 1948, numéro 93470. Les statuts ont été amendés suivant un acte notarié en date du 14 avril 2015 publié le 17 juin 2015, page 1521, numéro 72968.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), de façon à l'accroître de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500), par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de catégorie C, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C»), ayant les mêmes droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société, payées par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), alloué ensuite entièrement au capital social pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

*Souscription / Paiement*

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C sont souscrites par «GIP II Fortuna Luxco Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B199.858,

ici représentée par Madame Cassandra CASPAR-ARNOULD, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, déclare souscrire, par le biais de son mandataire, à douze mille cinq cents (12.500) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-). Le montant global de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) relativement aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment;

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

*Seconde résolution*

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

## «Titre II. Capital social - Parts sociales

### Art. 6.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 37.500,-) représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires d'une valeur d'un Euro (EUR 1,00) chacune, divisées en (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») subdivisées en six mille deux cent cinquante (6,250) parts sociales ordinaires de catégorie B1 (les «Parts Sociales de Catégorie B1») et six mille deux cent cinquante (6,250) parts sociales ordinaires de catégorie B2 (les «Parts Sociales de Catégorie B2») et (iii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»)

Le capital social de la Société pourra également être représenté par des parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), qui auront une valeur d'un euro chacune dès qu'elles auront été émises et souscrites (collectivement dénommées avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B et les Parts Sociales de Catégorie C (les «Parts Sociales»)).»

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. CASPAR-ARNOULD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 13 octobre 2015. 2LAC/2015/22906. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172500/159.

(150191070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

### **Gocat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 19, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 137.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015172504/9.

(150191494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

### **Haras des M, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 81.850.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015172524/10.

(150191045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**GIP II Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015172501/14.

(150191071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**Global Trading Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 177.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015172503/14.

(150191012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**Havas Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 188.710.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «HAVAS Ré S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B188.710, constituée suivant acte notarié en date du 2 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2577 du 24 septembre 2014 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie GREVOT, Administrateur de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, Boulevard du Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Madame Patricia PRIMA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Alain SOUGNEZ, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, Centre Monterey- 23, Avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de dissoudre la Société;
2. Décision de mettre la Société en liquidation;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'à la date de la présente assemblée;
4. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;

## 5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice en cours jusqu'à la date de la présente assemblée.

### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Alain SOUGNEZ, né à Rocourt (Belgique), le 26 octobre 1969, résidant professionnellement à Luxembourg, Centre Monterey- 23, Avenue Monterey (le «Liquidateur»).

### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GREVOT, P. PRIMA, A. SOUGNEZ et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 octobre 2015. 1LAC/2015/31519. Reçu douze euros €12,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172526/74.

(150190802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**HBC Luxembourg Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 12.573.625,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 181.411.

Avec effet au 21 juillet 2015, Hudson's Bay Company, associé de la Société, a cédé 3.589.624 parts sociales le classe A et 8.964.000 parts sociales de classe B détenues dans la Société à HBC Luxembourg Holding Company S.à r.l., autre associé de la Société.

De sorte qu'à compter du 21 juillet 2015, HBC Luxembourg Holding Company S.à r.l. est l'associé unique de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

HBC Luxembourg Finance Company S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015172527/16.

(150190634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**Institute for Research and Investment, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 198.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015172539/14.

(150190508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**International Joint Tech Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstroos.  
R.C.S. Luxembourg B 200.844.

**STATUTS**

L'an deux mil quinze, le vingt octobre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1) La société SIMA Industriebödenttechnologie GmbH, ayant son siège social à D-06366 Köthen (Anhalt) (Allemagne), Quellendorfer Strasse 1, inscrite au Registre de Commerce de Stendal sous le numéro HRB 9229, représentée par Mr. Jens GRÄBER, né le 10 août 1966 à Köthen (Allemagne), demeurant à D-06369 Köthen (Anhalt) OT Großwülnitz (Allemagne), 30 Lindenstrasse;

2) La société Hengelhof Concrete Joints, en abrégé «HCJ», ayant son siège social à B-3600 Genk (Belgique), Hengelhofstraat 162, inscrite au Moniteur Belge sous le numéro 0877977088, représentée par Mr Albert Charles KLINGE-LEERS, né le 3 septembre 1961 à Maaseik (Belgique), demeurant à B-3650 Dilsen-Stokkem (Belgique), 116, Stokkembaan.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «International Joint Tech Engineering S.A.»

**Art. 2.** La société a pour objet dans le secteur du bâtiment, la recherche et le développement, les études de projets, l'assistance technique, la réalisation et vérification de calculs de stabilité, le commerce en gros procédés et matériaux.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «International Joint Tech Engineering S.A.»

Le siège social est établi dans la commune de Clervaux.



Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-€) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.-€) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peut être augmenté par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

**Art. 6.** Le conseil d'administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi de juin à 18.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Par ailleurs, et à cet égard, il est renvoyé aux dispositions des articles 46 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et déterminant leurs pouvoirs et rémunérations.

Les actions ordinaires auront droit au remboursement de leur valeur nominale après remboursement intégral de la valeur nominale des actions préférentielles.

**Art. 14.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation aux statuts, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente-et-un décembre deux mil quinze.

#### *Souscription et libération*

Les actions sont intégralement souscrites comme suit:

1) La société SIMA Industriebödenttechnologie GmbH, ayant son siège social à D-06366 Köthen (Anhalt) (Allemagne), Gnetscher Strasse 9, .....	50 actions
2) La société Hengelhof Concrete Joints, dénommée «HCJ», ayant son siège social à B- 3600 Genk (Belgique), Hengelhofstraat 158, inscrite au Moniteur Belge sous le numéro 0877977088, .....	50 actions
Total .....	100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.-.... est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément. Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros (1.650.-€).

Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses relatives aux présentes.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se sont constituées en Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1.-Le nombre des administrateurs est fixé à quatre, et sont nommés aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans:

La société SIMA Industriebödenttechnologie GmbH, ayant son siège social à D-06366 Köthen (Anhalt) (Allemagne), 1, Quellendorfer Strasse, inscrite au Registre de Commerce de Stendal sous le numéro HRB 9229, ayant comme représentant permanent Monsieur Jens GRÄBER, préqualifié.

La société MSG International SA, ayant son siège à L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstroos, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.482, ayant comme représentant permanent Monsieur Albert KLINGELEERS, préqualifié,

Monsieur Albert Charles KLINGELEERS, né le 3 septembre 1961, à Maaseik (Belgique), demeurant à B 3650 Dilsen-Stokkem, 116, Stokkemeraan,

Madame Elke WALLROTH, née le 2 octobre 1950, à Stolberg (Allemagne), demeurant à D-52146 Würselen (Allemagne), Ankerstrasse, 36,

2.-Le nombre d'administrateur-délégué (ayant aussi et par conséquent fonction d'administrateur) est fixé à un (1).

Est nommé administrateur-délégué pour une durée de six ans:

Monsieur Dirk VAN CAUTEREN, né le 24 novembre 1978 à Eupen (Belgique), demeurant à B-4700 Eupen (Belgique), 11 Habsburgerweg.

3.-Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée six ans:

Monsieur Joachim MATIJEVIC, né le 12 octobre 1982 à Oupeye, demeurant à B-4000 Liège, Quai de Rome, 10/81, de profession administrateur.

4.- Le siège social est établi à L-9753 Heinerscheid, Hauptstroos, 1.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 2, le 20 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/23548. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

*Le Receveur (signé): MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172540/161.

(150191151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

### **Euro Modul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8127 Bridel, 13, Op der Dresch.

R.C.S. Luxembourg B 136.204.

### **AUFLÖSUNG**

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den fünfzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg)

IST ERSCHIENEN:

Herr Armin SCHMATZ, Certified Rating Analyst, wohnhaft in L-8127 Bridel, 13, op der Dresch.

Welcher Kompartment, den instrumentierenden Notar ersucht nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass der Kompartment der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Euro Modul S.à r.l. ist, mit Sitz in L-8127 Bridel, 13, Op der Dresch, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 136.204 (NIN 2008 24 03 176).

II.- Dass die Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 1. Februar 2008, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 611 vom 12. März 2008 und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 5. Oktober 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2499 vom 8. November 2010.

III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile zu je ein hundert fünfundsiebenzig Euro (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Armin SCHMATZ, vorgenannt.

IV.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

V.- Dass die Gesellschaft Euro Modul S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen, erklärt der Komparent, die Gesellschaft Euro Modul S.à r.l. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt der Komparent, handelnd soweit als notwendig als Liquidator der Gesellschaft, dass:

- alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft Euro Modul S.à r.l. beglichen wurden, und dass er persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde;

- die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist und als abgeschlossen anzusehen ist;

- dem alleinigen Geschäftsführer volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt wird;

- die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: L-8127 Bridel, 13, op der Dresch.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Name, gebräuchlicher Vorname, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A.SCHMATZ, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 octobre 2015. Relation: GAC/2015/8820. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): C. PIERRET.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 22. Oktober 2015.

Référence de publication: 2015172419/48.

(150191334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Cash & Go S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-4940 Hautcharage, 2, rue Laangwiss.

R.C.S. Luxembourg B 94.586.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2015 que:

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Félicien CAPRARO, demeurant à F - 57360 Amnéville, 2, allée Bernard Blier, né le 08.04.1976 à Thionville (France) comme Administrateur-Délégué de la société avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2016 statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

CASH & GO S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015172352/17.

(150190814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**CBRE GWS Luxembourg BE, Société Anonyme,**

**(anc. Johnson Controls Luxembourg BE S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.493.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 octobre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015172353/11.

(150190824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**CD&R Millennium Holdco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.875.

I. Par résolutions signées en date du 14 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015;

2. Nomination de Bénédicte Faivre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

II. La dénomination de l'associé unique CD&R Millenium Holdco 3 B.V. a changé et est désormais Mauser Group B.V. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172356/16.

(150191153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**CD&R Millennium Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.823.189,96.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.796.

Par résolutions signées en date du 20 octobre 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015;

2. Nomination de Bénédicte Faivre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172355/15.

(150191159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**CD&R Millennium Holdco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.914.

Par résolutions signées en date du 9 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015;

2. Nomination de Bénédicte Faivre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172357/15.

(150191164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**Caspad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 870.400,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 178.835.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société*

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 22 septembre 2015 qu'a été acceptée:

- la démission de Mme Pamela Valasuo en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 août 2015;

- la démission de Mme Miranda Lansdowne en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 15 septembre 2015;

- la nomination de Castle Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, domiciliée au 68/70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152622, en tant que gérant de catégorie B la Société avec effet au 22 septembre 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018;

- la nomination de Elizabeth Verwaltung S.à r.l., une société à responsabilité limitée, domiciliée au 68/70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152587, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015172998/24.

(150191707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

**Cervin S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 171.934.

—  
EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 3 février 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

*Pour CERVIN S.A.*

Société anonyme

Référence de publication: 2015172359/15.

(150191382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Cezane S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.217.

—  
EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 15 octobre 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

*Pour CEZANE S.A.*

Société anonyme

Référence de publication: 2015172360/15.

(150191383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**CCP II Dusseldorf GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.949.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172354/10.

(150190852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**COFRA Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Good Energies (Solar Investments) S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 1.100.012.550,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.920.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 19 Octobre 2015 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 28 février 2016, le Conseil de Gérance se compose de:

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Michelin House, 3<sup>ème</sup> étage, 81, Fulham Road, Londres SW3 6RD, Angleterre;
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg, 10, CH-6300 Zug, Suisse;
- Dimitri MARECHAL, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Peggy PARTIGIANONE, administratrice de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 28 février 2016:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Référence de publication: 2015173033/24.

(150192076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

**Chalivoy, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 166.661.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015172361/10.

(150190845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Ionisos Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.787.

—  
EXTRAIT

Transfert de parts sociales:

Il résulte des contrats de transfert de parts sociales, signés en date du 25 juin 2015 sous seing privé entre Agilitas 2013 Private Equity Fund LP en tant que cédant et respectivement Sir Roger Carr, Monsieur Konrad Pernstich, The Friars Well Trust, Monsieur Robert Wood, Sir Alan Thomas, Monsieur Panos Loizou, Monsieur Lionel Aillerie et la société Wil Consulting SAS chacun en tant que cessionnaire, que:

1) Agilitas 2013 Private Equity Fund LP, a cédé à Sir Carr Roger, né le 22 décembre 1946 à Nottingham, Royaume-Uni, de nationalité anglaise, demeurant au 21 Earl Terrace Kensington, London W8 6LP avec effet 25 juin 2015:

- 20 parts sociales ordinaires de la Société,
- 91 parts sociales de classe A de la Société,
- 91 parts sociales de classe B de la Société,
- 91 parts sociales de classe C de la Société,
- 91 parts sociales de classe D de la Société
- 91 parts sociales de classe E de la Société,

91 parts sociales de classe F de la Société,  
91 parts sociales de classe G de la Société,  
91 parts sociales de classe H de la Société, et  
91 parts sociales de classe I de la Société.

2) Agilitas 2013 Private Equity Fund LP, a cédé à Pernstich Konrad, né le 2 avril 1944 à Kitzbuehel, Autriche, de nationalité autrichienne, demeurant au 31 Wieshoferstrasse, 6380, Tyrol, Autriche avec effet 25 juin 2015:

7 parts sociales ordinaires de la Société,  
34 parts sociales de classe A de la Société,  
34 parts sociales de classe B de la Société,  
34 parts sociales de classe C de la Société,  
34 parts sociales de classe D de la Société  
34 parts sociales de classe E de la Société,  
34 parts sociales de classe F de la Société,  
34 parts sociales de classe G de la Société,  
34 parts sociales de classe H de la Société, et  
34 parts sociales de classe I de la Société.

3) Agilitas 2013 Private Equity Fund LP, a cédé à The Friars Well Trust, un trust établi au Royaume-Uni ayant son adresse au 1, Cedar House, Souldern Bicester, Oxfordshire, OX27 7LA, avec effet 25 juin 2015:

22 parts sociales ordinaires de la Société,  
101 parts sociales de classe A de la Société,  
101 parts sociales de classe B de la Société,  
101 parts sociales de classe C de la Société,  
101 parts sociales de classe D de la Société  
101 parts sociales de classe E de la Société,  
101 parts sociales de classe F de la Société,  
101 parts sociales de classe G de la Société,  
101 parts sociales de classe H de la Société, et  
101 parts sociales de classe I de la Société.

4) Agilitas 2013 Private Equity Fund LP, a cédé à Robert Wood, né le 18 octobre 1948 à Edinburgh, Ecosse, de nationalité anglaise, demeurant au The Ridgeway, Radlet, Hertfordshire, WD7 8PR, avec effet 25 juin 2015:

11 parts sociales ordinaires de la Société,  
51 parts sociales de classe A de la Société,  
51 parts sociales de classe B de la Société,  
51 parts sociales de classe C de la Société,  
51 parts sociales de classe D de la Société  
51 parts sociales de classe E de la Société,  
51 parts sociales de classe F de la Société,  
51 parts sociales de classe G de la Société,  
51 parts sociales de classe H de la Société, et  
51 parts sociales de classe I de la Société.

5) Agilitas 2013 Private Equity Fund LP, a cédé à Sir Alan Thomas, né le 4 janvier 1943 à Swansea, Royaume-Uni, de nationalité anglaise, demeurant au 1, Highwood Park Nan Clark's Lane, London NW7 4HH avec effet 25 juin 2015:

15 parts sociales ordinaires de la Société,  
68 parts sociales de classe A de la Société,  
68 parts sociales de classe B de la Société,  
68 parts sociales de classe C de la Société,  
68 parts sociales de classe D de la Société  
68 parts sociales de classe E de la Société,  
68 parts sociales de classe F de la Société,  
68 parts sociales de classe G de la Société,  
68 parts sociales de classe H de la Société, et  
68 parts sociales de classe I de la Société.

6) Agilitas 2013 Private Equity Fund LP, a cédé à Loizou Panos, né le 11 mars 1964 à Famagusta, Chypre, de nationalité chypriote, demeurant au 7(B) Queens Road, Richmond, TW10 6JW, Royaume-Uni avec effet 25 juin 2015:



4 parts sociales ordinaires de la Société,  
19 parts sociales de classe A de la Société,  
19 parts sociales de classe B de la Société,  
19 parts sociales de classe C de la Société,  
19 parts sociales de classe D de la Société  
19 parts sociales de classe E de la Société,  
19 parts sociales de classe F de la Société,  
19 parts sociales de classe G de la Société,  
19 parts sociales de classe H de la Société, et  
19 parts sociales de classe I de la Société.

7) Agilitas 2013 Private Equity Fund LP, a cédé à Lionel Arnaud Aillerie né le 12 mars 1973 à Nice, France, de nationalité française, demeurant au 24, Liberia Road, London, N5 1JR avec effet 25 juin 2015:

81 parts sociales ordinaires de la Société,  
378 parts sociales de classe A de la Société,  
378 parts sociales de classe B de la Société,  
378 parts sociales de classe C de la Société,  
378 parts sociales de classe D de la Société  
378 parts sociales de classe E de la Société,  
378 parts sociales de classe F de la Société,  
378 parts sociales de classe G de la Société,  
378 parts sociales de classe H de la Société, et  
378 parts sociales de classe I de la Société.

8) Agilitas 2013 Private Equity Fund LP, a cédé à la société Wil Consulting SAS, avec le siège social à 133, boulevard Haussmann, F-75008 Paris, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous référence SIRET 512 043 001 000 19 avec effet 25 juin 2015:

40 parts sociales ordinaires de la Société,  
189 parts sociales de classe A de la Société,  
189 parts sociales de classe B de la Société,  
189 parts sociales de classe C de la Société,  
189 parts sociales de classe D de la Société  
189 parts sociales de classe E de la Société,  
189 parts sociales de classe F de la Société,  
189 parts sociales de classe G de la Société,  
189 parts sociales de classe H de la Société, et  
189 parts sociales de classe I de la Société.

de sorte que Agilitas 2013 Private Equity Fund LP, detienne désormais:

12,300 parts sociales ordinaires de la Société,  
57,502 parts sociales de classe A de la Société,  
57,502 parts sociales de classe B de la Société,  
57,502 parts sociales de classe C de la Société,  
57,502 parts sociales de classe D de la Société  
57,502 parts sociales de classe E de la Société,  
57,502 parts sociales de classe F de la Société,  
57,502 parts sociales de classe G de la Société,  
57,502 parts sociales de classe H de la Société, et  
57,502 parts sociales de classe I de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015172544/125.

(150190888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Chalivoy, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 166.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois &amp; Meynial

Référence de publication: 2015172362/10.

(150190894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**CIBEE Reim Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015172364/10.

(150190519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**Dafmex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.441.468,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétresse.

R.C.S. Luxembourg B 178.833.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société*

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 24 septembre 2015 qu'a été acceptée:

- la démission de Mme Pamela Valasuo en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 août 2015;
- la démission de Mme Miranda Lansdowne en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 15 septembre 2015;
- la nomination de Castle Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, domiciliée au 68/70 boulevard de la Pétresse, L-2320 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152622, en tant que gérant de catégorie B la Société avec effet au 24 septembre 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018;
- la nomination de Elisabeth Verwaltung S.à r.l., une société à responsabilité limitée, domiciliée au 68/70 boulevard de la Pétresse, L-2320 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152587, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015173044/24.

(150191708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

**Claremont Consulting Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2269 Luxembourg, 6-8, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 72.766.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015172365/9.

(150190793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**Clavier S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 171.221.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015172366/10.

(150190763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Clesa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 172.623.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015172367/10.

(150191384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Celeno International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 149.992.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 31 août 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.
2. Renouvellement du mandat d'administrateur de Jacques Reckinger, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021;
3. Acceptation de la démission d'Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;
4. Acceptation de la démission de Frédéric Salvadore, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;
5. Nomination d'Henri Reiter, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021;
6. Nomination d'Annette Schroeder, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173020/25.

(150191467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

**CLV Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.  
R.C.S. Luxembourg B 162.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Monsieur Carlos Leal VILLA

*Gérant*

Référence de publication: 2015172368/12.

(150190830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**CMJ Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 111.733.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2015172369/11.

(150191216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**COF II (A) (Lux) Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 148.353.

Par résolutions prises en date du 30 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Joanna Gosselin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 21 août 2015;
2. Nomination d'Alfonso Caci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172371/15.

(150191389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Flaugust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 132.854.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 août 2015*

*Troisième résolution*

L'assemblée Générale nomme en remplacement de Monsieur Patrick WEINACHT, administrateur, Madame Géraldine SANTI (née le 12 mai 1971 à Longwy, France, demeurant professionnellement 7a, rue des Glacis L-1628 Luxembourg), administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2018.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015172475/16.

(150191213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**COF III Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 178.505.

Par résolutions prises en date du 30 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Joanna Gosselin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 21 août 2015;
2. Nomination d'Alfonso Caci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172375/15.

(150191406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Coller International Partners VI Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 168.062.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015172376/9.

(150191347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Comfilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, 31, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 68.171.

---

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015172377/9.

(150190828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Dealing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 77, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 38.327.

---

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 25 septembre 2015.*

Présents:

Madame Isabelle Ehlinger-Miklavcic

Monsieur Arnaud Ehlinger

Monsieur Franco Berardini

*Ordre du jour*

1. Décision concernant le transfert de siège.

*Décisions*

A l'unanimité, le conseil

DECIDE

De transférer le siège social de la société avec effet immédiat.

Le nouveau siège social est fixé au 77 Rue de Bonnevoie à L-1260 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015173053/21.

(150192023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---

**Commercial Self Storage Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.136.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172378/10.

(150191010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Company Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8250 Mamer, 44, rue Jean Marx.

R.C.S. Luxembourg B 176.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015172379/10.

(150191498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**Computer Solutions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ilo Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 132.717.

Les Comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Gérant*

Signature

Référence de publication: 2015172380/11.

(150191091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**Encore Plus Properties II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.546.900,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 111.140.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 22 octobre 2015, que:

- Mr. Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 23 septembre 2015;
- Mme Marine Le Lan, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 8 octobre 2015;
- Mme Cindy Joller, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 8 octobre 2015;

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 9 octobre 2015:

- Alix Van Ormelingen, gérante
- Mark Flaherty, gérant
- Marine Le Lan, gérante
- Cindy Joller, gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173655/23.

(150192513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

**Consorts Winandy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 11, rue Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 181.981.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CONSORTS WINANDY S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015172381/12.

(150190631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Continental Leisure Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 192.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 octobre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015172382/11.

(150190605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Corps Enseignant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 175.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

M. Davy KESSLER

*Gérant*

Référence de publication: 2015172384/12.

(150190651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Land and Business S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 114.483.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 2015 que:

- Les mandats des administrateurs Messieurs Andrea DE MARIA, employé privé, né le 1<sup>er</sup> août 1975 à Tricase (Italie) et résidant professionnellement au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, David RAVIZZA, cadre, né le 21 décembre 1965 à Mont-Saint-Martin (France), domicilié au 42, rue Mantrand, F-54650 Saulnes (France) et Madame Orietta RIMI, employée privée, née le 29 septembre 1976 à Erice (Italie) et résidant professionnellement au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2021.

- La société CLERC Luxembourg S.A., B 172890, ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange (Luxembourg), a été nommée réviseur d'entreprises agréé en remplacement de Clerc, B 111831, réviseur démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172613/19.

(150191111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Courchevel Immo, Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 94.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015172385/9.

(150190729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Dad Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 136.406.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015172398/12.

(150190520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Daditra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 166.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015172400/9.

(150191312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Fincherry S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.874.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée tenue exceptionnellement le 19 octobre 2015*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2021.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Juriste, avec adresse professionnelle au 11, Avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg;

- M. Jean Marc Debaty, Administrateur de sociétés avec adresse professionnelle au 11 Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg,

- Mme Angelina Scarcelli, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, Avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) inscrite au RCS sous le numéro B40312 avec siège social au 11, Avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg;

Luxembourg, le 19 Octobre 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015173108/24.

(150191647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

---